



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Benoît Cabot, directeur général et la susdite municipalité :

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ QUE selon l'article 176,1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2021 seront déposés à une séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 5 décembre 2022, à 20h00, à la salle municipale de Nouvelle située au 470, rue Francoeur.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 novembre 2022

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier